

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER PP-023-1

PROJET PARTICULIER PP-024

PROJET PARTICULIER PP-025

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin de modifier certaines conditions à la résolution CA15 10 214 concernant les lots 2 602 915, 1 094 256, 1 094 267 et 1 094 268 du cadastre du Québec situé au 5634, boulevard Henri-Bourassa (PP-023-1)

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment sur les lots 1 175 026 et 1 175 094 du cadastre du Québec situé au 9761, boulevard Saint-Michel. (PP-024)

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin de régulariser plusieurs éléments pour le bâtiment sur le lot 1 093 732 du cadastre du Québec situé au 5344, rue de Castille. (PP-025)

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 29 février 2016, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposées au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elles peuvent être consultées.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate